

Le 2 janvier 2013

Le Maire de Roissy-en-Brie

à

Association RENARD  
Hôtel de Ville  
9, rue Pasteur  
77680 Roissy-en-Brie

RAR  
DU/1415  
23/ML/CL/GS/SV/AV

OBJET : Terres de Monsieur Sassinot.

Monsieur le Président,

Suite à votre courriel en date du 6 décembre 2013, à la réunion en Mairie de Pontault-Combault en date du 13 décembre 2013 en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et des deux communes concernées et à votre relance en date du 16 décembre dernier, je vous apporte les précisions suivantes :

Au regard de la nature du chantier en cours, et de sa qualification par la DDT dans son courrier en date du 27 novembre 2013 ( courrier en votre possession) comme "un remblaiement des terres agricoles de M. Sassinot, et ce, dans l'objectif affiché d'améliorer la qualité agronomique du terrain", il ne nous apparaît pas d'incompatibilité entre ce projet et le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ( zone Ncl du PLU). Les constructions et installations existantes sont donc autorisées et il n'y a pas lieu de dresser procès verbal.

En ce qui concerne plus particulièrement la palissade, je vous rappelle que les chantiers ouverts sur la voie publique ou en bordure de celle-ci doivent être entourés de clôtures assurant une protection et une interdiction de pénétrer efficaces. Compte tenu de la très faible emprise que la palissade occupe au regard des terres de M. Sassinot, et de l'ensemble des terres agricoles du sud de la commune, nous n'y voyons pas d'obstacle au passage de la faune.

Il semblerait effectivement qu'un bornage du chemin ait été réalisé par l'entreprise RTR, dont nous n'avons pas copie.

La commune ne possède pas de demande de remblais de milieux humides.

Vous trouverez ci-joint copie des documents que M. LEBAUD a montrés lors de la réunion du vendredi 13 novembre 2013.

La demande de réalisation de travaux sur le chemin de la patrouille est en cours d'examen par nos services.

Par ailleurs, nous avons bien noté lors de la réunion en date du 13 décembre 2013 que, d'après le constat fait par la DDT, les travaux effectués au dessus des rus n'étaient pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau dans la mesure où ces derniers n'avaient en rien affecté les rus, que les zones humides feraient l'objet d'une surveillance particulière de la part de la DDT et que la mare qui se trouve sur la lisière du bois de la Lièverrie n'est pas une zone humide.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire Adjoint Chargé du développement urbain

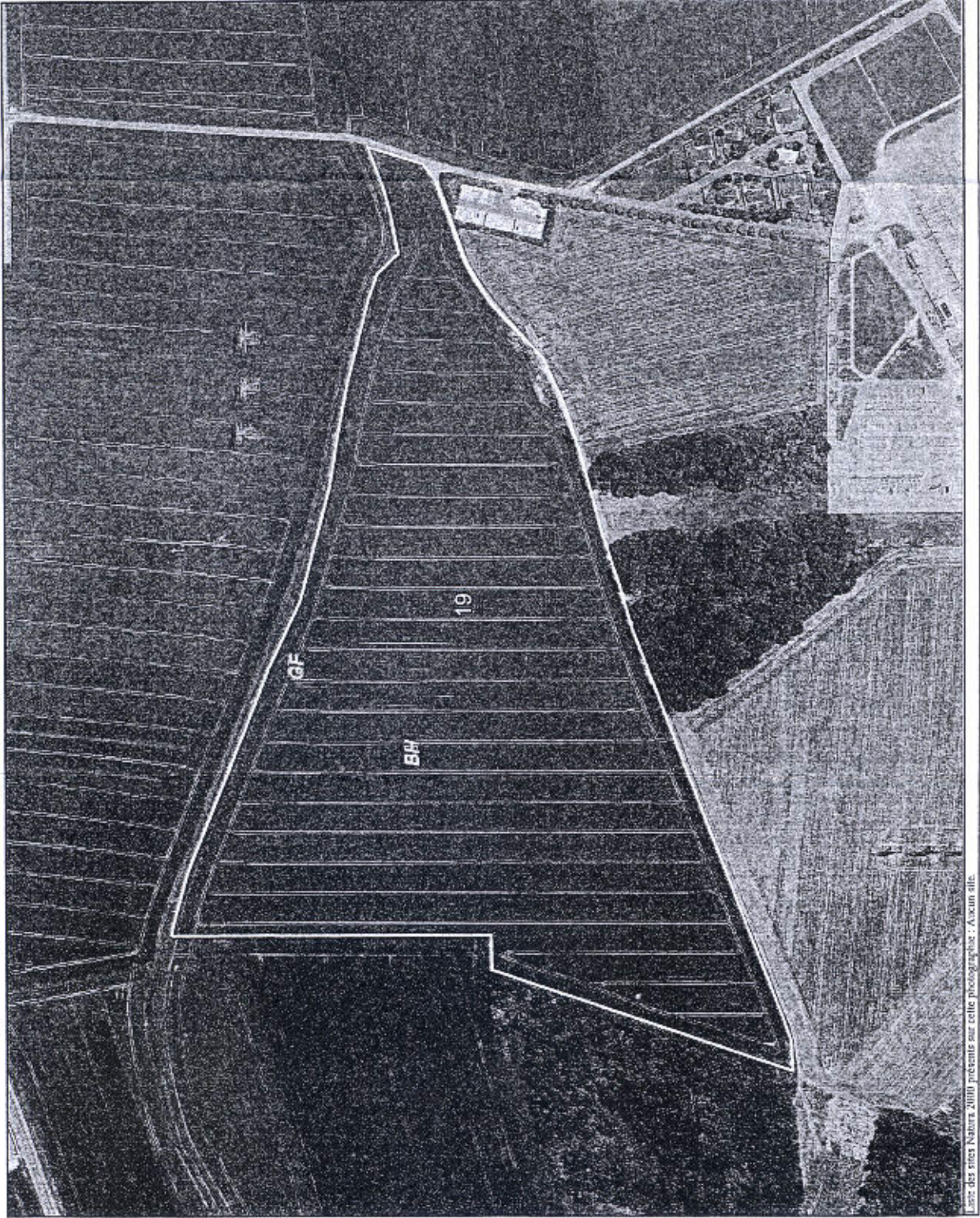
Alain VACHERET





# Registre parcellaire graphique 2012 télédéclaré

Date de la photographie : du 25 au 31 mai 2009  
RD ORTHEO YCNE



Etat des sites Natura 2000 présents sur cette photographie : Aucun site.

N° pré-accusé : 077153380  
Nom : KARL MONTHERY  
Prénoms :  
Commune : 77340 PONTAULT COMBAULT  
Date de dépôt : 21/06/2012  
N° cadastre : 077153380-1

Commune(s) concerné(s) par cette photographie :  
ROISSY EN BRIE (77500), PONTAULT COMBAULT (77331)

Liste des lots de votre exploitation représentés sur la photographie :

N° lot	Surface de référence graphique (ha)	Surface non admise (ha)	lot modifié
19	20,77	0,00	

**I** Ces éléments sont ceux que vous avez déclarés. Aucune modification du contour de ces lots ne peut être faite sans un document. Ce document ne peut être utilisé comme document de déclaration.



0 50 100 Mètres  
Echelle 1:5000

Coordonnées (X,Y) du centre de la photographie :  
673 850 / 6 853 720

N° de photographie : 4 / 9



Date de la photographie : du 25 au 31 mai 2009  
 BD Ortho IGN®

# Registre parcellaire graphique 2012 télédéclaré



N° passage : 077153380  
 Nom : EARL MONTHELY  
 Prénoms :  
 Commune : 77340 PONTAULT COMBAULT  
 Date de dépôt : 21/04/2012  
 N° cadast : 077153380-1

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :  
 ROISSY EN BRIE (77390), PONTAULT COMBAULT (77373)

Liste des lots de votre exploitation représentés sur la photographie :

N° lot	Surface de référence graphique(s)	Surface non admissible réparée	lot modifié
5	10,73	0,00	
20	13,17	0,00	

Ces éléments sont ceux que vous avez télédéclarés. Aucune modification du contour de ces lots ne peut être portée sur ce document. Ce document ne peut être affiché comme document de délimitation.



0 50 100 Mètres  
 Echelle : 1:5000

Coordonnées (XY) du centre de la photographie :  
 673 408 / 6 853 256